Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

RESPECT ÉDUCATION ET CONFÉRENCES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

RESPECT ÉDUCATION ET CONFÉRENCES

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 102 C rue Amelot 75011 Paris
SIREN : 479 392 045

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESPECT ÉDUCATION ET CONFÉRENCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président administrateur unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 7 juillet 2026

Signé par :
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

Groupe SOS
Entreprendre au profit de tous

RESPECT EDUCATION ET CONFERENCES

102 C rue Amelot

75011 PARIS

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

RESPECT EDUCATION ET CONFERENCES

102 C rue Amelot

75011 PARIS

Groupe SOS
Entreprendre au profit de tous

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	27 725	27 725				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 838	7 170	668	907	239-	26.35-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	35 563	34 895	668	907	239-	26.35-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 251		14 251	22 180	7 929-	35.75-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	58 801		58 801	136 230	77 429-	56.84-
	Charges constatées d'avance (2)	2 416		2 416	2 660	244-	9.17-
	Valeurs mobilières de placement	153		153	153		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	61 667		61 667	65 413	3 745-	5.73-
	Total III	137 288		137 288	226 635	89 347-	39.42-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	172 851	34 895	137 956	227 542	89 586-	39.37-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	626 071-	590 650-	35 421-	6.00-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	70 423-	35 421-	35 002-	98.82-
	Situation nette (sous total)	696 494-	626 071-	70 423-	11.25-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	696 494-	626 071-	70 423-	11.25-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	8 405	38 650	30 245-	78.25-
	Total III	8 405	38 650	30 245-	78.25-
PROVISIONS	Provisions pour risques	24 184	24 184		
	Provisions pour charges				
	Total IV	24 184	24 184		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 378	39 408	54 970	139.49
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	37 968	30 477	7 491	24.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	650 000	650 044	44-	0.01-
	Produits constatés d'avance	19 515	70 850	51 335-	72.46-
	Total V	801 861	790 779	11 082	1.40
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	137 956	227 542	89 586-	39.37-
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	781 751	790 779		
	(2) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	41 832	52 238	10 406-	19.92-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	178 527	180 995	2 468-	1.36-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	38 850	79 000	40 150-	50.82-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		53 032	53 032-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	38 650	149 805	111 155-	74.20-
Autres produits	84	1 916	1 832-	95.62-
Total I	297 942	516 985	219 043-	42.37-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	156 178	239 919	83 741-	34.90-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 428	7 071	2 643-	37.38-
Salaires et traitements	150 129	156 842	6 714-	4.28-
Cotisations sociales	48 970	56 597	7 627-	13.48-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	239	5 866	5 627-	95.93-
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	8 405	38 650	30 245-	78.25-
Autres charges	20	53 191	53 171-	99.96-
Total II	368 368	558 136	189 767-	34.00-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	70 426-	41 150-	29 276-	71.14-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3	3		
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	3	3		
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	3	3		
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	70 423-	41 147-	29 276-	71.15-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 727	5 727-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		5 727	5 727-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	297 945	522 715	224 770-	43.00-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	368 368	558 136	189 767-	34.00-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	70 423-	35 421-	35 002-	98.82-

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

102 C rue Amelot

75011 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ALLIANCE GESTION
379 C Avenue Du President Wilson -
93210 LA PLAINE ST DENIS
01 58 30 55 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 137 956.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 297 942.40 Euros et dégageant un déficit de 70 423.02- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2025, l'association porte majoritairement 2 programmes :

- Les Jeunes reporters (JR): Le programme Jeunes Reporters permet depuis 2019 d'accompagner les usages médiatiques des moins de 25 ans via les outils de l'éducation aux médias et de l'information

- Le programme Clés de l'Info (CDI) : ce programme permet aux publics adultes et seniors d'apprendre les clés pour s'informer auprès de sources fiables, développer son esprit critique et participer pleinement à la vie démocratique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 remplaçant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025.

Les principaux impacts de ce changement de réglementation sont les suivants :
o Redéfinition stricte de la notion de résultat exceptionnel. Désormais, seuls sont classés en résultat exceptionnel :
o Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement porté sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'entité ;

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

o Les écritures d'origine purement fiscale, telles que prévues par les règlements de l'ANC ;
o Les corrections d'erreurs lorsque leur traitement n'est pas imputé sur les fonds propres.
o Suppression de la technique du transfert de charges.
o Modification de la présentation des états financiers (Bilan, compte de résultat et annexe), dont les principaux impacts sont les suivants :

Bilan :
o Les frais d'établissement sont désormais exclus de l'actif immobilisé et sont désormais présentés dans une rubrique à part entière.
o Les charges constatées d'avance sont présentées dans la catégorie des créances alors qu'elles étaient présentées en bas de bilan.

Compte de résultat :
o Les cessions d'actifs incorporels et corporels antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat d'exploitation sur la ligne "Produits des cessions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles" pour le prix de cession et la ligne de charges "Valeurs comptables des Immobilisations Incorporelles et Corporelles cédées" pour la valeur nette comptable sortie. Les cessions d'actifs financiers antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat financier sur la ligne "Produits des cessions d'Immobilisations Financières" pour le prix de cession et la ligne de charges "Valeurs Comptables des Immobilisations Financières cédées" pour la valeur nette comptable sortie.
o Les amortissements des actifs mis au rebut antérieurement constatés en résultat exceptionnel sont désormais présentés sur la ligne "dotations aux amortissements" du résultat d'exploitation.
o Les transferts de charges qui étaient constatés sur la ligne "Reprises sur Provisions (et amortissements)" du résultat d'exploitation sont désormais présentés sur la ligne des autres produits d'exploitation pour la part des remboursements d'assurance ou viennent en déduction des postes de charges auxquels ils correspondent (par exemple en diminution du poste "Salaires & Traitements" pour la part des avantages en nature).
o Les quotes parts de subventions virées au compte de résultat qui impactaient les autres produits d'exploitation (et le cas échéant les produits exceptionnels pour les immobilisations sorties) sont désormais présentées au sein des Produits de Tiers Financeurs - Subventions d'exploitation.

Compte tenu des modifications liées aux changements de réglementation comptable et uniquement afin de permettre une meilleure comparabilité des états financiers avec ceux de 2024, des comptes retraités 2024 ont été réalisés et sont présentés dans les tableaux du bilan et du compte de résultat.

Changement de méthode

Les principaux impacts de ce changement de réglementation sont les suivants :

Redéfinition stricte de la notion de résultat exceptionnel. Désormais, seuls sont classés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

en résultat exceptionnel :
Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement porté sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'entité ;
Les écritures d'origine purement fiscale, telles que prévues par les règlements de l'ANC ;
Les corrections d'erreurs lorsque leur traitement n'est pas imputé sur les fonds propres.
Suppression de la technique du transfert de charges.
Modification de la présentation des états financiers (Bilan, compte de résultat et annexe), dont les principaux impacts sont les suivants :

Bilan :
Les frais d'établissement sont désormais exclus de l'actif immobilisé et sont désormais présentés dans une rubrique à part entière.
Les charges constatées d'avance sont présentées dans la catégorie des créances alors qu'elles étaient présentées en bas de bilan.

Compte de résultat :
Les cessions d'actifs incorporels et corporels antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat d'exploitation sur la ligne "Produits des cessions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles" pour le prix de cession et la ligne de charges "Valeurs comptables des Immobilisations Incorporelles et Corporelles cédées" pour la valeur nette comptable sortie.
Les cessions d'actifs financiers antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat financier sur la ligne "Produits des cessions d'Immobilisations Financières" pour le prix de cession et la ligne de charges "Valeurs Comptables des Immobilisations Financières cédées" pour la valeur nette comptable sortie.
Les amortissements des actifs mis au rebut antérieurement constatés en résultat exceptionnel sont désormais présentés sur la ligne "?dotations aux amortissements?" du résultat d'exploitation.
Les transferts de charges qui étaient constatés sur la ligne "Reprises sur Provisions (et amortissements)" du résultat d'exploitation sont désormais présentés sur la ligne des autres produits d'exploitation pour la part des remboursements d'assurance ou viennent en déduction des postes de charges auxquels ils correspondent (par exemple en diminution du poste "Salaires & Traitements" pour la part des avantages en nature).
Les quotes parts de subventions virées au compte de résultat qui impactaient les autres produits d'exploitation (et le cas échéant les produits exceptionnels pour les immobilisations sorties) sont désormais présentées au sein des Produits de Tiers Financeurs - Subventions d'exploitation.

Compte tenu des modifications liées aux changements de réglementation comptable et uniquement afin de permettre une meilleure comparabilité des états financiers avec ceux de 2024, des comptes retraités 2024 ont été réalisés et sont présentés dans les tableaux du bilan et du compte de résultat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

Malgré une situation des fonds propres négatifs à la clôture de l'exercice, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause. En effet, l'association bénéficie du soutien financier du Groupe SOS.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	27 725		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 581		
TOTAL	14 581		
TOTAL GENERAL	42 306		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			27 725	27 725.00
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 743.76	7 838	7 837.66
TOTAL		6 743.76	7 838	7 837.66
TOTAL GENERAL		6 743.76	35 563	35 562.66

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	27 725			27 725
Matériel de bureau et informatique	13 675	239	6 743.76	7 170
TOTAL	13 675	239.00	6 743.76	7 170
TOTAL GENERAL	41 400	239.00	6 743.76	34 895

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique	239.00				
TOTAL	239.00				
TOTAL GENERAL	239.00				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

Néant

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

RESPECT EDUCATION ET CONFERENCES
75011 PARIS

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Report à nouveau	590 650-			626 071		661 491		626 071-
Excédent ou déficit de l'exercice	35 421-			35 421				70 423-
TOTAL	626 071-			661 491		661 491		696 494-

Docusign Envelope ID: 4AB356BB-75E5-8068-832F-B840AEB49188

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	38 650	8 405	38 650			8 405	8 405
EDUCATION CRITIQUE MEDIA	38 650	8 405	38 650			8 405	8 405
TOTAL	38 650	8 405	38 650			8 405	8 405

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Affectation Résultats et retraitement	Montant fin d'exercice
autres provisions pour risques et charges	24 183.59				24 183.59
TOTAL	24 183.59				24 183.59
TOTAL GENERAL	24 183.59				24 183.59
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		8 405.00			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	14 251	14 251	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 809	14 809	
Divers état et autres collectivités publiques	38 967	38 967	
Débiteurs divers	5 025	5 025	
Charges constatées d'avance	2 416	2 416	
TOTAL	75 468	75 468	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	94 378	94 378		
Personnel et comptes rattachés	9 094	9 094		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 383	13 383		
Autres impôts taxes et assimilés	15 491	15 491		
Autres dettes	650 000	650 000		
Produits constatés d'avance	19 515	19 515		
TOTAL	801 861	801 861		

Fonds commercial

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets, Licences	Linéaire	1 à 3 ans
Install techn et agenc divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Autres immo. corporelles	Linéaire et dégressif	3 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	43 395
Total	43 395

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
Subvention à recevoir	38 550
Fournisseur RRR et AAR	4 428
Aide à l'embauche	417
Total	43 395

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 121
Dettes fiscales et sociales	12 900
Total	33 021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	20 121
Provision sur congés payés	12 900
Total	33 021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 416
Total	2 416
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	19 515
Total	19 515

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Location	1 920		
Assurance	407		
Abonnements	89		
Total	2 416		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Subvention	19 515		
Total	19 515		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Etat	104 875
Etat - CAF	55 500
Etat - Dirrecte	1 167
Régions	16 360
Départements	625
Total	178 527

Répartition par secteur géographique	Montant
Auvergne Rhone Alpes	21 500
Grand Est	7 000
Ile de France	128 527
Nouvelle Aquitaine	14 000
Porvence Alpes Cote d'Azur	7 500
Total	178 527

Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants et Volontariat associatif

Dans le cadre de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations ainsi que les avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à néant.

Le Président de l'association est bénévole et n'a pas perçu à ce titre, ni rémunération, ni avantage en nature.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	4
Total	5

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 743 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 743 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	657
Engagement total		657

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation : 3,96%